

Compte-rendu du comité syndical du 03 juin 2014

Présents :

Monsieur FERREIRA Olivier, Mesdames DECAMP Annick, FOYART Khristine, MORIN Françoise (suppléante de Monsieur WARIN Gérard), PARIGOT Marianne et TROUVAIN Corinne, Messieurs CZEPCZYNSKI Jean-Pierre, DEMAISON Daniel, DENNEL Alain, FERRY Dominique, FONTAINE Dominique, GAGE Daniel, GRANIER Jean-Claude, GUESNIER Jean-Noël, HEDUY Christian, LEBOEUF Jean-Pierre, MAZIERES Florent et TASSIN Jackie.

Absents ayant donné pouvoir :

Monsieur CARVALHO Patrice à Monsieur TASSIN Jackie et Monsieur LANGLOIS-MEURINNE Grégoire à Madame DECAMP Annick.

Techniciens : Monsieur ONIMUS et Madame COLLERY

Monsieur le Président, constatant que le quorum est atteint, ouvre la séance à 18h30.

Secrétaire de séance : Madame TROUVAIN Corinne.

Les membres approuvent, à l'unanimité, le compte-rendu de la dernière séance (29 avril 2014).

1) Présentation du fonctionnement des aides du FACÉ :

Présentation du fonctionnement des aides du FACÉ et du montage des dossiers de demandes d'aide. Monsieur le Président attire l'attention des membres du comité sur le fait que le FACE ne détermine pas ses aides en fonction de demandes adressées par les différentes autorités organisatrices de la distribution d'électricité, mais en fonction d'un inventaire départemental effectué tous les 2 ans. C'est au vu de cet inventaire, qui recense les besoins en fonction d'éléments essentiellement techniques (Clients mal alimentés, Départs mal alimentés...) que les enveloppes départementales sont affectées.

Le SEZEO a reçu une notification de subvention FACÉ en date du 20 mars 2014 :

- Sous-programme « Renforcement » : 508 030 €
- Sous-programme « Extension » : 127 160 €
- Sous-programme « Environnement » : 118 600 €

*NB : Les subventions sont attribuées au titre **d'un** sous-programme et **d'une** année.*

Attention, il n'est pas possible de transférer le montant de l'enveloppe d'un sous-programme sur un autre. Seule exception à ce principe : il est possible sous certaines conditions de basculer l'enveloppe « extension » sur le sous-programme « renforcement ».

Présentation des différentes recettes et des marges de manœuvre financières possibles pour les dossiers « non référencés » à fin 2013 et émergeant en 2014 :

Le SEZEO dispose de 4 recettes : TCCFE, FACE, R1 et R2.

La R2 ne sera perçue effectivement par le SEZEO qu'à partir de 2016 puisque qu'elle est établie sur les consommations de l'année N-2.

Ainsi, le SEZEO dispose, dans son budget prévisionnel de 1 383 790 € de recettes (FACE + prévisionnel TCCFE + R1)

2) Financement des travaux relevant de la compétence du SEZEO :

Monsieur le Président expose l'importance de déterminer les modalités de financement des travaux par le SEZEO afin de pouvoir expliquer aux communes le fonctionnement du SEZEO et la prise en charge financière de la réalisation des travaux de basse tension.

Aussi, est-il nécessaire de fixer des critères permettant de prioriser les travaux à réaliser compte tenu des moyens financiers du SEZEO.

Critères proposés pour tous les types de travaux (renforcement, extension et enfouissement) :

- A) **Nécessité technique** (le renforcement est-il réellement nécessaire ? Existe-t-il des usagers mal alimentés... ?),
- B) **Accord de subvention pour les autres travaux** (CG, DETR)
- C) **Besoin/dossier communiqué au SEZEO l'année N-1 au minimum,**

Critère supplémentaire uniquement pour les travaux d'enfouissement au titre de 2014 : financement au prorata du montant des travaux à partir du sous-programme « Enfouissement ».

Pour information, à partir de 2015, la TCCFE sera uniformisée sur l'ensemble du territoire au coefficient 5 et donnera une capacité financière plus importante.

Après débat, les membres approuvent, à l'unanimité, les critères proposés par le Bureau.

3) Détermination d'un lieu pour les réunions du comité syndical :

Lors du dernier bureau, il a été proposé de choisir un lieu pour la tenue des réunions du comité syndical. En effet, le siège social du SEZEO est basé à THOUROTTE, mais géographiquement, cette commune n'occupe pas une place centrale.

L'article L5211-11 du CGCT prévoit que le comité syndical peut décider du lieu de ses réunions.

La commune de LE MEUX pourrait accueillir les réunions et occupe une place géographique centrale.

Monsieur le Président explique que, pour des raisons matérielles (logistique, bureau, photocopieuse ...), il lui semble préférable de rester à Thourotte. Il demande si ce lieu pose des difficultés aux membres (temps de trajet ...).

A l'unanimité, le lieu des séances du comité syndical reste fixé à Thourotte.

4) Inventaire des procès-verbaux de mise à disposition des biens liés au transfert de la compétence « électricité » :

La loi prévoit que le transfert d'une compétence à un EPCI ou à un syndicat entraîne de plein droit la mise à disposition à la collectivité exerçant la compétence des biens meubles et immeubles utilisés à la date du transfert. La mise à disposition a lieu à titre gratuit.

Cette mise à disposition est constatée dans un procès-verbal établi contradictoirement entre les représentants des deux collectivités.

Actuellement, 83 PV ont été reçus par le SEZEO et concernent les 132 communes initiales.

Monsieur le Président expose qu'un rappel de la nécessité de fournir ces documents sera effectué par les Vice-présidents lors des réunions de secteurs de Juin et cela pour l'ensemble des 176 communes.

Pour les réunions, un état par secteur des PV manquants sera transmis au Vice-président concerné.

5) Informations relatives au reversement de la TCCFE du 3^{ème} et 4^{ème} trimestre 2013 :

La taxe communale sur la consommation finale d'électricité (TCCFE) est perçue pour le compte des collectivités par le concessionnaire, c'est à dire pour les communes membres du SEZEO par la SICAE.

Pour les 3^{ème} et 4^{ème} trimestres 2013, la SICAE n'a pas eu matériellement le temps de reverser cette TCCFE aux anciens syndicats. Par conséquent la SICAE a versé cette taxe au SEZEO.

Le SEZEO a pris une délibération le 14 janvier 2014, pour un reversement de cette TCCFE aux communes concernées.

Un état récapitulatif par syndicat et par commune est présenté au comité syndical. Cet état est issu d'un travail en collaboration avec la SICAE, les perceptions et le SEZEO.

Le reversement sera effectué prochainement et un courrier explicatif sera transmis aux communes concernées.

Les Vice-présidents vont recevoir, par mail, la liste détaillée du reversement pour les communes de leur secteur respectif.

6) Réunions de secteurs : Dates et objectifs :

Le bureau souhaite organiser des réunions de secteur avant la fin juin.

Ces réunions seront l'occasion de présenter le SEZEO à l'ensemble des communes, de les informer sur ses compétences, son mode de fonctionnement et les financements potentiels.

Il est important que les informations communiquées pendant ces réunions soient identiques dans tous les secteurs.

Calendrier prévisionnel :

- Secteur du Compiègnais : le 24 juin à Saint Jean Aux Bois,
- Secteur Clermontois – Plateau Picard : le 10 juin à la Neuville Roy,
- Secteur Plaine d'Estrées : le 18 juin à Estrées Saint Denis,
- Secteur Thourottois : le 23 juin à Thourotte,
- Secteur Ressontois : le 26 juin à Ressons Sur Matz
- Secteur Vallée de l'Oise et Pays d'Halatte : le 25 juin à Bailleval,
- Secteur du Valois : le 17 juin à Orrouy.

Pour chaque commune : invitation aux 2 délégués titulaires et au maire. Charge à eux d'en informer le suppléant.

7) Délégations des Vice-présidents (information) :

Monsieur le Président informe le comité syndical qu'il a attribué des délégations de fonction et de signature au 6 Vice-présidents comme suit :

- Etudes et gestion des compétences optionnelles du Syndicat = M. LEBOEUF
- Finances = M. FERRY
- Programmation des travaux = Mme DECAMP
- Réalisation des travaux de basse tension = M. HEDUY
- Etudes environnementales et économies d'énergies = M. CARVALHO
- Suivi du concessionnaire = M. FONTAINE

8) Renouvellement des activités accessoires :

Monsieur le président expose que les activités accessoires du Directeur et de la secrétaire-comptable ont pris fin le 29 avril 2014 et qu'il est nécessaire de renouveler leurs missions.

Il est rappelé que ceux-ci effectuent leurs missions en surplus de leur activité principale à hauteur de 31 heures par mois pour le Directeur et 34 heures par mois pour la secrétaire-comptable.

Monsieur le Président propose aux membres une fin de mission au 31 décembre 2014 afin de laisser le temps au comité syndical de dimensionner le syndicat, de déterminer le besoin en personnel et les profils de poste correspondants.

Les membres approuvent, à l'unanimité, le renouvellement des activités accessoires des deux agents du 30 avril au 31 décembre 2014.

Monsieur le Président informe les membres de la tenue d'un bureau syndical à la suite des réunions de secteur **le 30 juin à 15h30**.

Monsieur LEBOEUF sollicite la transmission des coordonnées de l'ensemble des membres comme cela a été fait entre les membres du bureau.

Les membres valident cette proposition. Un fichier complet de coordonnées sera transmis aux membres par mail.

Monsieur GUESNIER demande également s'il est possible de transmettre les documents par mail.

En ce qui concerne la convocation officielle au Comité Syndical, il est préférable de continuer par courrier. Pour les autres documents adressés aux membres, les envois seront désormais effectués par mail.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président lève la séance à 20h30.

Le Président,
Olivier FERREIRA

